



## Arrêté

### Portant permis de stationnement

**Mairie de l'Île Bouchard**

**Pour déménagement**

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société Déménagements Jumeau domiciliée au 01 rue du Change 41100 à Vendôme en date du 18 avril 2023 qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public 03 rue des Quatre Vents 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### ARRÊTÉ :

#### Article 1

Du mardi 06 juin 2023 au mercredi 07 juin 2023, l'entreprise les Déménagements Jumeau demeurant au 01 rue du Change 41100 à Vendôme est autorisée à procéder à un déménagement au 03 rue des Quatre Vents 37220 à l'Île Bouchard.

#### Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de trois places de stationnement devant le 02 rue des Quatre Vents 37220 à l'Île Bouchard ;

#### Article 3

La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de l'Île Bouchard.

#### Article 4

La société les Déménagements Jumeau est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

#### Article 5

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard, le 24 avril 2023

Arrêté n° 2023-04-67	
PUBLIÉ LE	24/04/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,  
Nathalie Jumeau

MAIRIE DE L'ÎLE BOUCHARD  
Vendôme - Indre-et-Loire